

Formation TVA / Douane



Territorialité des prestations de services

Objectifs

Issu des directives européennes, le "paquet TVA 2010" a refondu de manière substantielle les règles communautaires en matière de territorialité des prestations de services. Le processus d'harmonisation engagé, l'objectif de cette formation est de présenter les nouvelles règles telles qu'appliquées dans les rapports économiques entre les sociétés communautaires, ou entre ces dernières et les sociétés établies dans les pays tiers. Une emphase est portée sur les dispositions spécifiques au secteur de l'évènementiel (foires, salons, congrès..).

Participants

Organisateurs d'événements commerciaux et professionnels (foires, salons, congrès, séminaires, colloques, symposiums, tournois sportifs, concerts, etc.), transporteurs internationaux, responsables juridiques, fiscaux et comptables, ainsi que leurs collaborateurs.

Durée : 1 jour

Prix : 1 500 euros
(mode intra)

Programme

Les nouvelles règles de territorialité en matière de prestations de services

- La nouvelle règle générale
- Les notions d'assujetti et d'établissement stable
- Cas des prestations particulières : Transport, contrat de mandat, restauration, ingénierie informatique et internet, agences de voyage, travaux et expertises sur biens meubles, location de moyens de transport, prestations se rattachant à un immeuble, etc.
- Le critère d'utilisation effective

La déclaration Européenne de Services (DES)

- Présentation générale
- L'introduction d'une nouvelle règle d'exigibilité

Traitement TVA dans le secteur de l'évènementiel :

- Régime de TVA applicable aux prestations liées aux foires et salons
- Régime de la "TVA sur la marge" pour les organisateurs de séminaires et congrès

Problématiques diverses

- L'autoliquidation en pratique
- Les règles de facturation
- Les sanctions fiscales
- Le remboursement de la TVA étrangère ou l'immatriculation